Hommes & Métiers

LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

PENSEZ À VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AVANT LE 28 FÉVRIER 2011 !

N°248 - FÉVRIER 2011 - 0,46 €

Dossier

RÉFORME DU SYSTÈME DES RETRAITES : CE QUI VA CHANGER

AGIR POUR RÉUSSIR
www.artisanat.fr

Métier

SELLIER : DE L'ÉQUITATION À L'AÉRONAUTIQUE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Vosges

BANQUE POPULAIRE
GESTION PRIVÉE

Avec nos experts, trouvez la bonne formule pour gérer votre patrimoine.

Quelle que soit la composition de votre patrimoine et votre situation personnelle, vous avez à cœur de protéger ce que vous avez acquis. Vous souhaitez bien sûr que ce patrimoine puisse s'apprécier avec le temps.
Les experts de Banque Populaire GESTION PRIVÉE sont là pour vous aider à :

- vous constituer une retraite complémentaire,
- protéger et favoriser ceux qui vous sont chers,
- vous constituer et développer un patrimoine immobilier et financier,
- transmettre votre patrimoine, privé ou professionnel,
- mettre en place des stratégies patrimoniales qui allègent votre pression fiscale,
- guider vos choix juridiques et financiers pour atteindre vos objectifs.

Selon vos besoins, ils feront appel aux spécialistes du réseau Banques Populaires en matière juridique, fiscale, économique, financière ou comptable.
N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Banque Populaire.

Banque Populaire Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable, 3 rue François de Curel 57 000 METZ - Siren 356 801 571 RCS Metz - N° ORIAS 07 005 127.

www.bplc.fr
0 890 90 90 90*
*0,12 € TTC/mn - Attente gratuite depuis un poste fixe

BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE

BANQUE POPULAIRE

Banque et populaire à la fois.

Sommaire

Actualité _

4 Événement : bienvenue à la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise

6 Olympiades des métiers 2011 : trois apprentis vosgiens sélectionnés pour la finale nationale
7 Taxe d'apprentissage 2011 : bordereau, mode d'emploi
8 Nouveau catalogue de formation 2011 : pensez à vous former avec votre CMA
9 Bourse des métiers

Dossier _

Réforme du système des retraites : artisans, qu'est-ce qui va changer pour vous ? Recul de l'âge de départ à la retraite et augmentation de la durée de cotisation sont des points importants de la réforme des retraites. Vous êtes artisan, vous serez vous aussi impacté. Tour d'horizon en quelques questions… 10 à 13

Métier _

14 Sellier : de l'équitation à l'aéronautique
Le métier de sellier s'est adapté aux évolutions du temps et des modes de transport. Autrefois spécialisé dans la fabrication des selles et harnachements pour chevaux ou des sièges pour calèches, le sellier d'aujourd'hui s'occupe plutôt des sièges d'autos, de motos, de bateaux ou d'avions.
16 Équi'Val : résister à la sueur et à tous les temps

Repères _

17 Parole d'experts : l'avocat, le conseiller indispensable en droit du travail
17 Aide-mémoire

18 Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC) : le titre devient obligatoire dans le bâtiment
18 Hommage à Arnaud Messenet de la CMA 55

Ce numéro contient le bordereau de la taxe d'apprentissage.

Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - T. LATARCHE. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Conception et réalisation : TEMA | *presse* - Metz. Dépôt légal : N° 1.042 - Février 2011. ISSN 2104-4325. Impression : Groupe Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal - Certifiée PEFC CTP/1-013. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Photo couverture : CMA 88.

Éditorial

Modernité et Dynamisme sont nos maîtres mots

À l'heure où vous lisez ce numéro, notre compagnie vient d'emménager au cœur de la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise, au 22 rue Léo Valentin à Épinal. Modernité et dynamisme sont désormais les maîtres mots de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges.

Cette nouvelle entité est synonyme de mise en place de nouvelles prestations puisque c'est en compagnie de trois de nos partenaires historiques que nous prenons possession de ce bâtiment. Un vent de nouveauté souffle, et il nous permet de vous guider, vous accompagner et vous accueillir dans les meilleures conditions qui soient, en présence, sur un même lieu, de tous les acteurs indispensables à la vie de votre entreprise. N'hésitez pas à nous rendre visite à la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise.

Dans nos pages, vous trouverez un bordereau de versement de la taxe d'apprentissage, nous vous invitons à le remplir. Un mode d'emploi et les réalisations et les projets qui en ont bénéficié et en bénéficieront cette année vous sont exposés en page 7.

Ce numéro est aussi l'occasion de vous informer sur la réforme du système des retraites auquel notre dossier est consacré. Recul de l'âge de départ à la retraite, augmentation de la durée de cotisation…, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges fait un état de lieux et répond à toutes vos questions.

Enfin, je vous invite à consulter la double page Métier, consacrée à un métier original, celui de sellier. Autrefois spécialisé dans la fabrication de selles et harnachements, il s'est aujourd'hui développé dans des filières comme l'aéronautique et l'automobile. Une évolution bercée par l'innovation…

Bonne lecture !

Le président Pascal Kneuss

AGIR POUR RÉUSSIR

Événement

Bienvenue à la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise !

Après de nombreuses années passées au 24 rue Boulay-de-la-Meurthe à Épinal, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat a déménagé l'ensemble de ses services pour s'installer au sein de la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise, au 22 rue Léo Valentin à Épinal depuis le 17 février.

La nouvelle structure se situe dans la ZI de la Voivre, à proximité de la voie rapide Nancy/Remiremont et de la Clinique « La Ligne Bleue ». Concrétisation d'un projet engagé il y a déjà quelques années, la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise est née d'un besoin de mutualiser l'offre de services faite aux artisans sur un même lieu. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges dispose désormais de lieux opérationnels pour l'accueil des acteurs de l'entreprise artisanale, mieux adaptés aux missions actuelles et aux objectifs de demain. Cette construction propose une offre de services plus large à destination des entreprises artisanales, pour qu'elles puissent y trouver, en un seul lieu, les experts nécessaires à l'ensemble des champs couvrant la conduite d'une entreprise :

- Formalités, inscriptions au Répertoire des Métiers, contrats d'apprentissage, modifications administratives, modifications de statut.
- Projet de développement de l'entreprise, investissement, embauche d'un nouveau salarié,

La CMA des Vosges soutient vos démarches

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Vosges

Dès aujourd'hui, l'ensemble du personnel vous accueille dans ses nouveaux locaux : services, conseils accompagnement, formation, développement de votre entreprise, dossiers d'aides…
Retrouvez l'ensemble de nos services et ceux de nos partenaires, réunis pour vous accompagner tout au long de la vie de votre entreprise.

© Photos : CMA

La FIN DES TRAVAUX de gros œuvre.

La Smutie-Smaciv, plein de services au quotidien

La Smutie-Smaciv met en place un bureau d'accueil pour ces ressortissants. Une conseillère Smutie-Smaciv se tiendra à la disposition des artisans vosgiens dans sa nouvelle agence au sein de la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise. Partenaire du Régime Social des Indépendants, Smutie-Smaciv gère les prestations et les indemnités journalières du régime obligatoire. Mutuelle Santé, elle assurera les services de complémentaire santé, prévoyance, épargne et retraite. La conseillère se déplacera les après-midi auprès des artisans vosgiens.

■ Assistance juridique, conseil économique, accompagnement dans vos démarches globales.
■ Élévation du niveau de compétences, formation de vos collaborateurs, recherche d'emploi, diplômes de niveau IV et de niveau III (Brevet de Maîtrise, Assistant du Dirigeant d'Entreprise Artisanale)…
Autant de services disponibles sur ce nouveau site, dispensés par l'ensemble des structures présentes à la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise. Véritable vitrine de l'Artisanat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges porte avec la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise les artisans au cœur de ses actions et de ses projets.

La Banque Populaire Lorraine, toujours à disposition des artisans

La Banque Populaire Lorraine met à disposition des artisans vosgiens, une nouvelle agence : « Pour vous, on se plie en 4 ». Ce slogan exprime très clairement la motivation qui a poussé la Banque Populaire Lorraine Champagne, à créer une nouvelle agence au sein de la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise. Hélène Faccenda et Bernard Rodot, deux chargés de clientèle alliant dynamisme et compétences, auront le plaisir d'accueillir les artisans du lundi au vendredi, afin de les accompagner dans leurs projets professionnels, en synergie avec la chambre des métiers des Vosges.

La Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise VUE DU BÂTIMENT VOISIN.

La Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise VUE DU CIEL au début des travaux.

L'ANNEAU DORÉ EN CONSTRUCTION, écrin de la Cité…

Gestélia, un partenaire au cœur de la Cité

Gestélia Vosges - Lorraine, l'Association de Gestion et de Comptabilité au service des entreprises artisanales depuis 30 ans, est présente au cœur de la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise. Gestélia, c'est la solution d'accompagnement et de proximité pour les chefs d'entreprises et les créateurs-repreneurs. Comptabilité, social, fiscalité, finances, juridique, informatique, les spécialistes de l'équipe Gestélia répondent à toutes vos questions en concertation avec ses partenaires de la Cité.

Lors de la création d'entreprise, la réussite est une question d'accompagnement !

Gestélia a mis en place le Pacte Créateur pour offrir une solution complète aux jeunes entreprises :

- vous suivre lors des étapes clés de la création : du projet aux premiers résultats
- sécuriser vos premiers pas en vous aidant à anticiper et à prendre les bonnes décisions

Gestelia Vosges - Lorraine

Gestélia Vosges-Lorraine
19, rue du Coteau 88000 DOGNEVILLE
Tél. : 03 29 34 46 34 - Fax : 03 29 31 08 95
Mail : secretariat.epinal@gestelia.com

info

Les fêtes de fin d'année 2010, synonymes de solidarité !

Du 1er au 31 décembre 2010, la boucherie charcuterie Kneuss à Épinal a participé à la grande opération « Délices et partages » au profit de l'association « Action contre la faim ». Organisée par les Compagnons du goût qui regroupe 350 bouchers charcutiers traiteurs sélectionnés parmi les meilleurs de France, chaque commande passée permettait de reverser 0,15 € à l'association. Cette opération, grâce à l'engagement de chacun des participants, à permis de récolter 8 000 € qui vont être reversés à « Action contre la faim ».

➥ Plus d'information sur www.compagnonsdugout.fr et www.actioncontrelafaim.org

Olympiades des métiers 2011

Trois apprentis vosgiens sélectionnés pour la FINALE NATIONALE

La 41e édition des Olympiades des Métiers est lancée. De février à octobre 2010, 6 800 apprentis, garçons et filles des 23 régions de France métropolitaine et d'Outre-mer se sont affrontés pour gagner leur place en finale nationale. Sur les 753 présélectionnés, 36 sont originaires de Lorraine dont trois sont vosgiens :

- Benjamin Frosio (Le Mesnil) - BP Charpente et ossature bois - CFA du bâtiment d'Aches
- Émilien Perry (Xertigny) - BP Monteur en installation génie climatique - CFA du bâtiment de Pont-à-Mousson
- Fabien Bernt (Le Val-d'Ajol) - BP Taille de pierre de monuments historiques - Lycée Camille Claudel à Remiremont.

© Photos : DR

La finale nationale, qui s'est déroulée les 3, 4 et 5 février au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris a permis de déterminer qui des meilleurs apprentis français allaient se confronter à plus de 1 000 jeunes de 53 pays du monde à Londres, en Angleterre, du 5 au 8 octobre 2011. C'est sous le regard attentif des jurys composés de professionnels, d'enseignants et de formateurs, et sous l'œil admiratif des visiteurs, dans des conditions très proches de la réalité de production d'aujourd'hui, que les candidats vont démontrer et comparer leurs compétences et savoir-faire dans leur métier.

➥ Plus d'informations sur www.wordskills.com

Carnet vert Fiche n°34

Maîtrise de l'énergie

En tant qu'artisans, chefs d'entreprise, vous êtes concernés au quotidien par les enjeux du respect de l'environnement : consommation d'énergie, recyclage des déchets banals ou toxiques. Votre Chambre de Métiers et d'Artisanat des Vosges s'engage à vos côtés et vous accompagne dans vos démarches de maîtrise de l'énergie.

Quelques éco-gestes qui peuvent faire la différence :
- Isolez vos bâtiments : double vitrage, isolation par l'extérieur...
- Entretenez régulièrement vos outils de travail.
- Suivez vos consommations d'eau et d'énergie.
- Pensez aux labels environnement : NF environnement, éco label européen, Artisans durable, Imprim'vert.
- Privilégiez un éclairage naturel et optez pour des lampes basse consommation.

Votre conseiller vous aide à identifier les postes consommateurs d'énergie, vous préconise des solutions techniques pour diminuer vos consommations et vous accompagne dans la mise en œuvre de ces solutions.

➥ Pour plus d'informations et/ou la réalisation d'un diagnostic, contactez Delphine Grevisse, votre chargée de mission développement durable au 03 29 69 55 84 ou d.grevisse@cma-vosges.fr

SI VOUS AVEZ DÉJÀ REÇU ET RENVOYÉ NOTRE BORDEREAU, NOUS VOUS EN REMERCIONS VIVEMENT.

Taxe d'apprentissage 2011
Bordereau : MODE D'EMPLOI

Pour le versement de la taxe d'apprentissage, un bordereau est joint à ce numéro Hommes et Métiers. Utilisez ce mode d'emploi pour vous aider **à le remplir et retournez-le soit à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, soit au Centre de Formation des Apprentis / Pôle des Métiers d'Épinal, 16, Avenue Dutac, 88000 Épinal.**

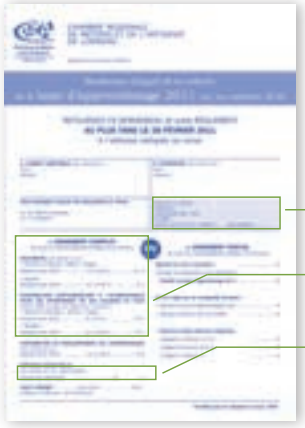

VOS NOM, ADRESSE ET NUMÉRO SIRET

CALCUL DES TAXES DUES

TOTAL À VERSER

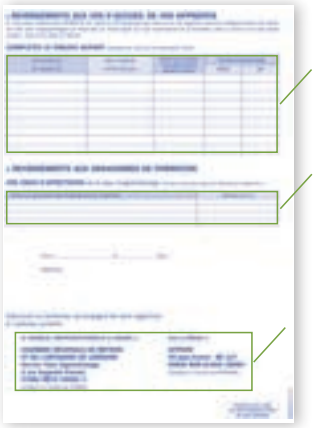

VOS APPRENTIS EMPLOYÉS EN 2010

VOUS POUVEZ CHOISIR LES ÉTABLISSEMENTS AUXQUELS VOUS SOUHAITEZ VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

ADRESSE DE RETOUR DE VOTRE BORDEREAU ET DE VOTRE RÈGLEMENT

LE CFA PÔLE DES MÉTIERS, PARTENAIRE DE VOTRE AVENIR

- 78 % des apprentis formés au CFA Pôle des Métiers d'Épinal ont obtenu leur diplôme.
- 1er CFA des Vosges et 3e de Lorraine en effectif avec 1040 apprenants (formation initiale et continue) dont 90 % d'apprentis.
- Plus de 850 entreprises font confiance au CFA pour la scolarisation de leurs apprentis

PROJETS POUR 2011 :

- Modernisation du CFA : un financement de 10 millions d'euros grâce à l'aide du Conseil Régional de Lorraine et du versement de la taxe d'apprentissage au CFA Pôle des Métiers.
- Mobilité européenne des apprentis : le projet Léonardo (15 apprentis de toutes sections confondues partiront en février chez des maîtres d'apprentissage anglais).
- Développement de la formation continue.
- Élévation du niveau des diplômes.
- Mise en place d'un projet d'établissement.
- Participation des apprentis (et réussite) à de nombreux concours : MAF, Olympiades...

Et bien d'autres...

UNE ANNÉE RICHE EN ACTIONS !

ATOUTS PROS

Comment faire face rapidement à mes besoins de trésorerie ?

Cré@nces Services

- La liberté de céder les factures clients de votre choix
- Un site Internet dédié pour les saisir 24h/24
- Votre compte crédité en 48h*

ALSACE VOSGES
BANQUE ET ASSURANCES

www.ca-alsace-vosges.fr

* Sous réserve de la conformité des factures et du respect des conditions contractuelles. Cré@nces Services est proposé par le Crédit Agricole et géré par sa filiale Eurofactor, sous la marque Crédit Agricole Factoring. Eurfactor - 1-3, Rue du Passeur de Boulogne - CS 91000 - 92861 - Issy-les-Moulineaux Cedex 9 - France. Société anonyme au capital de 110 606 820 € - B 333871 259 RCS Nanterre. Société Financière agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'investissement.

04/2009 – 09.39001 – Édité par Crédit Agricole S.A. – 91, Bd Pasteur 75015 Paris – Capital social : 6 679 027 488 € – 784 608 416 RCS Paris – Crédit photo : Image Corbis. PROVIDENCE

info

« Découvrir les métiers du plâtre et de l'isolation »

© CMA

Pour la première fois, une quinzaine de jeunes apprentis en plâtrerie du CFA d'Arches participent au 17e challenge national « Découvrir les métiers du plâtre et de l'isolation ». Organisé par l'Association de Promotion des Métiers du Plâtre (APMP), le thème retenu - « Les délires architecturaux du plâtre » - permettra aux participants d'être créatifs, d'exploiter diverses techniques, et d'utiliser des matériaux variés comme des briques, du staff, de l'isolant ou encore des plaques de plâtre. Soutenus par leur professeur Tonio Martinolli, les apprentis participants ont réalisé dans leur salle de technologie un plafond en vague décoré par des couleurs chaudes. La partie basse du mur est conçue en briques plâtrières sur une hauteur de 1 mètre. La partie haute est composée de nouvelles ondulations qui forment les bordures d'une frise. La salle sera inaugurée courant mars en présence des apprentis et de leurs maîtres d'apprentissage. Le jury se prononcera fin mai à partir d'un dossier présentant l'établissement mais aussi le choix des ouvrages et leurs réalisations.

➥ Plus d'informations, Centre de Ressources du CFA d'Arches, Marie Poirat au 03 29 32 72 29.

Nouveau catalogue de formation 2011

Pensez à vous former avec votre CMA

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges organise des formations tout au long de l'année. Destinées aux chefs d'entreprises, conjoints ou salariés, elles sont dispensées à Épinal ou à Saint-Dié et éligibles au titre du DIF (Droit Individuel de Formation).

Pourquoi vous former ?

- Développer vos compétences et vos savoir-faire.
- Développer votre portefeuille clients.
- Augmenter votre chiffre d'affaires.
- Améliorer vos relations clients.
- Gagner du temps dans la gestion et l'organisation de votre entreprise.
- Communiquer de manière efficace auprès de vos cibles et de vos clients.

400 artisans se forment chaque année à la CMA 88. Soucieuse de répondre à vos attentes et à vos besoins, votre CMA vous propose de découvrir les stages et les formations disponibles dans son nouveau catalogue 2011 : informatique et bureautique, Internet, comptabilité et gestion, développement de l'entreprise, publicité et traitement de l'image, et communication et image de soi…

Votre Chambre de Métiers peut également organiser des formations spécifiques qui ne figurent pas au catalogue.

➥ **Renseignements et inscriptions**
contactez Virginie Martin
au 03 29 69 55 56
ou à v.martin@cma-vosges.fr

Portrait

Manuela Burollet, nouvelle directrice adjointe du CFA Pôle des Métiers d'Épinal

Depuis le 3 janvier, Manuella Burollet a pris ses fonctions de directrice adjointe au CFA Pôle des Métiers d'Épinal, aux côtés d'Émilie Claudel. Diplômée d'un Master II de Sciences de l'éducation, Manuela Burollet est âgée de 41 ans. Elle a travaillé pendant une dizaine d'années dans le domaine de la formation dans plusieurs régions de France. Au cours des trois dernières années, elle a collaboré comme formatrice/chargée de communication au sein du Centre de Formation des Apprentis Agricole et Forestier des Vosges, à Mirecourt. Originaire de Remiremont, Manuela Burollet prend sa fonction de directrice adjointe avec de nombreux projets en cours comme la préparation de la modernisation du CFA. Pleine d'idées, elle souhaite s'impliquer dans les missions qui lui seront confiées, que ce soit dans l'accompagnement des apprentis ou encore dans la dynamisation de l'image du Centre de Formation des Apprentis.

© DR

Bourse des métiers

VENTE DE FONDS ARTISANAUX

BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR

➥ 2003.09.454
Htes-Vosges - Vds fds & murs de BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR - Camion neuf - Poss accomp / cédant - Bons résultats Affaire à dév.
Contact : 03 29 24 32 42

➥ 2009.08.851
Vds cse retraite sté de CHARCUTERIE TRAITEUR BOUCHERIE à CHARMES axe ÉPINAL/NANCY - Locaux & mat récents - Partie traiteur & boucherie à dev. - Reprise immédiate poss. avec accomp
Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

➥ 2009.04.839
Vds cse retraite UXEGNEY fds de SUPÉRETTE ALIMENTAIRE (boulangerie + viande) avec maison Enseigne PROXI (pas de contrat à reprendre) - 2 sal proches retraite Surface 150 m² + 400 m² dépôt + fournil - Véhicule de tournées aménagé - Clientèle jeune
Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2009.04.838
Vds fds de PÂTISSERIE CHOCOLATERIE SALON DE THÉ Ville touristique Htes-Vosges Ctre-ville - Magasin + salon de thé env 100 m² - labo + réserves 100 m² Conv pour 1re installation Affaire à dév. - Tél. : 03 29 63 04 47

BÂTIMENT

➥ 2010.03.895
Cse retraite vds activité de PEINTURE RAVALEMENT ISOLATION secteur MIRECOURT 6 salariés - Accomp poss du cédant pdt 6 mois - CA assuré de 200 K€ jusqu'à fin 2010 - Entr existante dep 1954 connue & reconnue
Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2010.04.896
Cse retraite vds activité de MAÇONNERIE CARRELAGE secteur LAMARCHE - 2 sal. Location poss d'un dépôt 150 m² Entr existante dep. 30 ans - Mat. cpr échafaudage, utilitaires & compresseur - Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2010.04.898
Cse retraite vds / Htes-Vosges activité de CARRELAGE REVÊTS DE SOLS, CHEMINÉES, POÊLES Poss. achat ou loc des locaux de l'entr. Accomp. poss. du repreneur - Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2010.12.924
Vds entr. de BÂTIMENT - TP MAÇONNERIE TERRASSEMENT ctre axe ÉPINAL / REMIREMONT/ ST-DIÉ / GÉRARDMER - CA 800 K€ 8 sal - Gros potentiel - Invest réguliers - Accomp. poss. maxi 6 mois - Contact V. JAMBERT CMA 88 au 03 29 69 55 82

➥ 2007.06.712
Vds secteur Nord-ÉPINAL superbe entr. MAÇONNERIE - 14 salariés CA élevé - Toujours en progression Clientèle assurée 1 an mini Locaux & mat neufs - Agréments Qualibat - Contact V. JAMBERT CMA 88 au 03 29 69 55 82

BOIS

➥ 2008.03.765
Vds cse retraite affaire importante de MENUISERIE AGENCEMENT à ST-DIÉ - Locaux avec machines, équipement, etc.
Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85 ou 06 07 80 23 02

MÉTAUX

➥ 2010.04.897
Cse retraite vds activité au cœur des Vosges de FAB & VENTE D'ACCESSOIRES grilles et articles de poêlerie pour cheminée Accomp. cial poss du repreneur
Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2010.12.925
Vds proche ST-DIÉ atelier de MENUISERIE 350 m² avec terrain 35 ares + abri de 100 m² Prix : 160 K€ + parc machines à bois estimé à 30 K€ Tél. : 06 42 98 74 61

COIFFURE

➥ 2010.03.889
Vds fds de COIFFURE MIXTE cse retraite sur ÉPINAL - Salon de 80 m² avec stationnement gratuit 1 future BP en formation Zone de chalandise en dévt avec concurrence faible / secteur - Poss. accomp du repreneur - Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2010.08.914
Cse retraite vds fds de COIFFURE HOMMES & ENFANTS secteur XERTIGNY - 0 sal - Activité à dév - Bail commercial attractif - Locaux lumineux avec vitrine - Prix de vte fds 13 K€ - Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2008.06.788
Vds salon de COIFFURE MIXTE avec maison d'habitation Gd parking - proche MIRECOURT/ NEUFCHATEAU et A31- Clientèle fidèle - COIFFURE À DOMICILE Agencement bon état - Apprentie BP - Étudie ttes prop - Tél. : 06 31 05 44 62 ou D. JOLIAT CMA 88 au 03 29 69 55 83

➥ 2011.01.932
Vds fds de COIFFURE MIXTE/plaine des Vosges - Bon CA - 2 sal. dont 1 BP - 4 bacs + coin technique + 8 postes coiffage - Réserve + bureau - Pkg gratuit & prox commerces - Axe passant & touristique - Loyer faible - Prix : 65 K€ - Contact : D. JOLIAT CMA 88 au 03 29 69 55 83

➥ 2010.02.881
Vds cse retraite fds de COIFFURE MIXTE en zone thermale situation géographique favorable en centre-ville - Stationnement gratuit - 1 sal à reprendre - Poss. achat des murs + appt attenant Accomp. / cédant envisageable 3 bacs à shampooing + 6 places de coiffage - Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2008.06.789
Vds salon de COIFFURE MIXTE ds maison d'habitation - Très bon état 0 salarié - Affaire saine ds village / axe ÉPINAL/VITTEL - Commerces & école à proximité - Arrangement poss location - Tél. : 09 64 23 34 48 (HR) ou D. JOLIAT CMA 88 au 03 29 69 55 83

ESTHÉTIQUE

➥ 2010.12.928
Vds BRUYÈRES salon ESTHÉTIQUE dont UV, onglerie et vente - Bon CA en progression 0 salarié - Mat TBE - Parking en face - prix 56 K€ - Tél. (HR) : 06 15 39 83 29

MÉCANIQUE CARROSSERIE

➥ 2010.03.886
Vds cse retraite fds de MÉCANIQUE AUTO - Agent Renault - Sect ÉPINAL avec 1 sal Technicien agent - Locaux pro (300 m² + 60 m² d'annexes) fonctionnels - Très bien situé centre-ville - Facilité de stationnement + axe gd passage - Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2010.11.922
Vds cse retraite fds de GARAGE MÉCANIQUE AUTO sect REMIREMONT - Agent multimarques - Concurrence locale modérée - Expo VO possible Clientèle fidèle - 0 salarié - Bonne rentabilité - Équipt fonctionnel
Contact M. VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2008.03.762
Vds cse santé fds de MÉCANIQUE RÉPARATION AUTO + VO cpr mat. clientèle stock 55 K€ proche ST DIÉ - Bon emplt cial clôturé Atelier + bureau + réserve 300 m² + parking 900 m² - 0 sal Tél. : V. BOTTELIN CMA 88 au 03 29 56 70 11

➥ 2006.03.621
Vds sect MIRECOURT fds de MÉCANIQUE CARROSSERIE VENTE VN & VO - LOC UTILITAIRES Prix à déb - Cse santé - Contact D. JOLIAT CMA 88 au 03 29 69 55 83

CUIR TEXTILE

➥ 2010.12.923
Vds fds de CONFECTION RETOUCHES/sect ST-DIÉ - Affaire à dév - Poss activités diverses Loyer modéré - 30 m² - Parking gratuit - Accomp cédant poss Tél. : 03 29 57 99 17

DIVERS SERVICES

➥ 2009.09.853
Cse retraite vds entr. de VSL TAXI AMBULANCE TRANSPORT DE COLIS secteur Htes-Vosges 13 salariés 12 véhicules - Entr. existante depuis 30 ans connue & reconnue ds l'activité exercée
Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2010.03.893
Vds cse retraite activité de TAXI TRANSPORT SCOLAIRE ET MÉDICALISÉ - Sect ÉPINAL/RT 0 salarié à reprendre - Clientèle locale / déplacts réguliers
Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2011.01.931
Vds cse retraite activité de TAXI TRANSPORT SCOLAIRE & MÉDICALISÉ ASSIS secteur ST DIÉ Rayonnement/est FRANCE Vte de 2 licences + 2 véhicules 2009 & 2010 + 1 véhicule 9 pl avec loi loti
Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2010.07.913
Vds fds de PHOTOGRAPHIE sect ÉPINAL - Activité mixte équipt labo récent - Autonomie complète pr ts les tvx photos - Poss. accomp. du repreneur - Prix de vente 80 K€ Loc murs 800 €/m - Contact JB VAUCHÉ CMA 88 au 03 29 69 21 85

➥ 2009.03.828
Vds entr de PUBLICITÉ ADHÉSIVE/ sect ST-DIÉ - Activité en dévt - Bon empl - Local cial de 60 m² - Loyer modéré - Marché d'artisans (88-54-67-68) - Contact : 06 31 35 32 17

MATÉRIEL

➥ 2010.12.927
Vds cisaille guillotine 2M x 15/10 type CG 32030/15 marque JOUANEL en parfait état - Pour plus d'infos, contact : 06 07 84 33 69

OFFRE DE LOCAUX PROFESSIONNELS

➥ 2010.12.929
Vds ou loue bât ind 900 m² chauffé & isolé - Sanitaires - 2 quais de chargement - Accès facile camions Situé à 3 mn de la voie express
Contact : 03 29 35 17 59 ou 06 89 78 61 69

➥ 2010.12.930
À louer / ZA à ST ÉTIENNE-LES-REMIREMONT local cial 170 m² construit en 2008 / terrain 1 000 m² Chauffage gaz par air pulsé Parking privé - Loyer 1 300 € HT/ mois - Poss. vente - Étudie ttes prop. - Tél. : 03 29 22 18 43

➥ 2011.01.933
Vds ou loue à Docelles ancien atelier de charpente bon état Bât. de plain-pied 750 m² cpr dépendances chauffées (bureau sanitaires réserves) 270 m² porte 270 x 280 - Hall stockage 480 m² Porte 4m x 7 m - Eau - Électricité/ force - Terrain hors bât 1200 m² - Tél. : 03 29 33 23 16 (HR)

H&M dossier

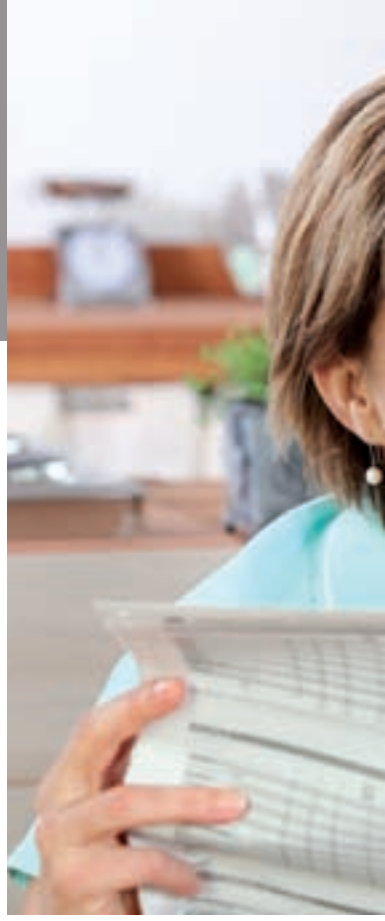

Réforme du système des retraites

Artisans, qu'est-ce qui va CHANGER POUR VOUS ?

Recul de l'âge de départ à la retraite et augmentation de la durée de cotisation sont des points importants de la réforme des retraites. Vous êtes artisan, vous serez vous aussi impacté. Tour d'horizon en quelques questions…

Des changements notables sont intervenus dans la réforme du système des retraites en 2010. À compter du 1er juillet 2011, le départ à la retraite à 60 ans va reculer progressivement jusqu'à 62 ans d'ici à 2018, à raison de 4 mois supplémentaires par année. Les assurés nés avant le 1er juillet 1951 ne seront pas impactés par ces nouvelles mesures. Aux 45 ans de chaque artisan lorrain, et sur sa demande, le RSI Lorraine aura la possibilité de faire un point sur les droits constitués et les perspectives d'évolution de ces droits. Lors de cet entretien, l'assuré se verra communiquer des simulations du montant potentiel de sa future pension.

À QUEL ÂGE VAIS-JE POUVOIR PRÉTENDRE PARTIR À LA RETRAITE ?

L'âge minimal pour prétendre à la retraite est donc décalé de 4 mois, passant ainsi de 60 ans à 60 ans et 4 mois. Chaque année de naissance connaît un décalage de 4 mois *(cf tableau ci-contre)*. Pour les générations suivantes (à compter de 1955), un décret annuel fixera le nouvel indice de référence. ***Exemples :*** pour toute personne née avant le 1er juillet 1951, rien ne change. En revanche, pour une personne née à partir du 1er juillet 1951, il lui faudra cumuler 163 trimestres, tous régimes confondus, pour prétendre à une retraite à taux plein.

JE PRÉPARE MA RETRAITE, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Quelle que soit votre carrière professionnelle, votre demande s'effectue obligatoirement auprès du dernier organisme d'affiliation. ***Exemples :***

- Je termine ma carrière en tant qu'artisan, je m'adresse au RSI Lorraine.
- J'ai été artisan, mais je termine ma carrière professionnelle comme salarié, je m'adresse à la CARSAT (ex CRAM).
- Je perçois une pension d'invalidité, le RSI Lorraine vous contactera 3 ou 4 mois avant l'âge requis pour entamer les formalités de passage à la retraite.
- Mon conjoint (ou ex-conjoint) artisan est décédé, je dois solliciter le RSI Lorraine pour obtenir une pension de réversion.

AI-JE LE DROIT À UNE INDEMNITÉ DE DÉPART ?

Une aide appelée « Indemnité de départ » peut (sous certaines conditions d'âge, de nationalité, de ressources et de durée d'affiliation) vous être attribuée par une commission pour compenser la perte du fonds lors de la cessation d'activité. Vous devez impérativement faire votre demande auprès du RSI Lorraine avant d'être radié. Les conditions sont les suivantes :

- La moyenne de vos ressources annuelles des cinq dernières

© Fotolia.com

À compter du 1er juillet 2011, le départ à la retraite à 60 ans va reculer progressivement jusqu'à 62 ans d'ici à 2018, à raison de 4 mois supplémentaires par année.

À SAVOIR...

Vous dépendez du RSI Lorraine si vous êtes :

- Chef d'entreprise individuelle
- Conjoint collaborateur ou associé
- Associé unique d'EURL
- Gérant majoritaire de Sarl
- Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée
- Auto-entrepreneur

Attention : un conjoint salarié dépend du régime général, la CARSAT (ex CRAM)

Repères pour la retraite de base

Années de naissance	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953 / 1954
Nombre de trimestres d'assurance nécessaires pour le taux plein	160	160	160	160	160	161	162	163	164	165
Nombre de meilleures années pour le revenu annuel moyen	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Durée de référence	152	154	156	158	160	161	162	163	164	165

Source : RSI Lorraine

Âge d'ouverture des droits et de départ à taux plein

	Ouverture des droits (taux minoré)		Taux plein	
Pour les assurés nés :	Âge	Date d'effet possible à partir de	Âge	Date d'effet possible à partir de
Entre le 1er juillet et le 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois	Novembre 2011	65 ans et 4 mois	Novembre 2016
En 1952	60 ans et 8 mois	Septembre 2012	65 ans et 8 mois	Septembre 2017
En 1953	61 ans	Janvier 2014	66 ans	Janvier 2018
En 1954	61 ans et 4 mois	Mai 2015	66 ans et 4 mois	Mai 2020
En 1955	61 ans et 8 mois	Septembre 2016	66 ans et 8 mois	Septembre 2021
En 1956 et après	62 ans	Janvier 2018	67 ans	Janvier 2023

Source : Observatoire des retraites

années civiles d'activité précédant votre demande ne doit pas dépasser en 2010:

• *pour un chef d'entreprise isolé (célibataire, veuf ou divorcé)* : 11 940 € dont 5 780 € de ressources non professionnelles (retraite, revenu foncier, immobilier, un salaire d'une autre activité) ;

• *pour un couple* : 21 210 € dont 10 490 € de ressources non professionnelles.

■ Vous devez justifier de 15 ans d'affiliation au RSI Lorraine (AVA et/ou Organic).

Puis-je bénéficier du « tutorat » ?

Le tutorat est la possibilité d'accompagner le repreneur de votre entreprise artisanale au moment du départ à la retraite. Désormais, vous pourrez bénéficier d'une défiscalisation de 1 000 € sur 2 ou 3 ans. Le Centre des Impôts dont vous dépendez vous renseignera à ce sujet.

J'ai eu des enfants… cela est-il pris en considération ?

■ Je suis un homme ou une femme artisan, à compter de trois enfants (et quel que soit le nombre total) ma retraite sera majorée de 10 % (même si elle était minorée au départ).

Témoin — Danielle Jonquard, *Présidente du RSI Lorraine*

© CMA 54

Le RSI Lorraine compte à ce jour 132 000 ressortissants, dont 47 % d'artisans.
Depuis sa création le 1er janvier 1949, le régime des retraites a connu beaucoup d'évolutions. Au départ un régime par points, puis un régime aligné sur celui des salariés en 1973 avec la création du régime complémentaire obligatoire. Comme le régime des salariés, le régime de base a déjà subi plusieurs réformes et notamment celle du 1er juillet 2011 avec l'allongement progressif de l'âge de départ de deux ans. Suite à l'augmentation de l'espérance de vie (et l'on ne s'en plaindra pas), cette réforme propre à tous les régimes de base était, à mon avis, obligatoire et aurait même dû être faite il y a plusieurs années, elle aurait fait moins « grincer des dents ». Alors oui, il nous faudra cotiser deux ans de plus, mais notre régime étant aligné sur celui de la Sécurité sociale, nous ne pouvons nous y soustraire. Dans la nouvelle loi, la pénibilité n'est pas reconnue pour nos métiers, la Caisse Nationale du RSI doit déposer un amendement devant le parlement avant le 30 juin 2011, afin que les ressortissants du régime bénéficient des mêmes droits que les salariés. Nous avons, nous artisans, un régime social presque parfait, aligné sur le régime des salariés sauf pour les maladies professionnelles et accidents du travail, mais vos administrateurs se penchent sur ce nouveau dossier, afin de répondre au mieux à vos besoins. En revanche, notre régime complémentaire obligatoire (RCO) n'est pas figé.
Sans cesse, les administrateurs que vous avez élus au RSI travaillent pour améliorer les prestations des assurés du régime et en faire un régime viable à long terme. Ainsi, sera mis en place au 1er janvier 2013, le nouveau régime complémentaire obligatoire des indépendants qui résultera de la fusion des régimes complémentaires artisans et commerçants.
Ce nouveau régime se caractérisera par :

- **l'équité entre artisans et commerçants,**
- **l'amélioration générale du système de réversion des pensions,**
- **l'amélioration des pensions de retraite complémentaire,**
- **l'équilibre à long terme du nouveau régime.**

Pour terminer, un sujet qui me tient particulièrement à cœur : la reconnaissance par les pouvoirs publics du conjoint collaborateur qui, avec l'article 15 de la Loi du 2 août 2005, a l'obligation de cotiser, lui permettant ainsi d'obtenir des droits personnels en matière de retraite.

© Fotolia.com

Témoin

Michel Zenon, *artisan peintre retraité depuis 4 ans (55)*

Une quinzaine d'années avant d'arrêter mon activité, j'avais fait une évaluation de ma retraite. À l'époque, ça me semblait correct, le problème c'est qu'en 15 ans il y a eu une augmentation importante du coût de la vie alors que le montant estimé à l'origine n'a pas changé. Ça fait une perte importante de pouvoir d'achat. J'ai cotisé 13 ans comme salarié avant de me mettre à mon compte. La retraite complémentaire, c'est très important. Je conseille aux artisans de prévoir une retraite complémentaire. J'aurais pu investir dans l'immobilier comme beaucoup de professionnels du bâtiment, mais je trouve que ça pose trop de problèmes d'entretien. J'ai préféré faire des placements financiers. J'ai arrêté à 60 ans, même si pendant les premières années le métier m'a beaucoup manqué.

■ Je suis une femme artisan, je cumule 8 trimestres par enfant élevé pendant 9 ans avant son 16e anniversaire (que j'ai été successivement artisane ou salariée, une seule caisse me les validera).

J'ai commencé comme apprenti…

■ Mon employeur a cotisé pour moi durant mes années d'apprentissage à la CARSAT (ex CRAM). Mes années seront validées par le régime général des salariés.

■ Le dispositif de retraite anticipée carrière longue est maintenu et élargi et me permettra d'en bénéficier si j'ai travaillé avant l'année de mes 18 ans (ce qui peut me permettre éventuellement un départ à la retraite avant l'âge légal).

Puis-je cumuler ma retraite artisanale et un revenu professionnel ?

Un artisan peut percevoir sa retraite de salarié et/ou d'artisan tout en poursuivant son activité artisanale.

Exemples :

■ J'ai été salarié et je suis artisan, je peux bénéficier de ma retraite de la CARSAT tout en continuant mon activité artisanale. Je peux également bénéficier de mes retraites de la CARSAT et du RSI Lorraine et continuer mon activité artisanale. Renseignez-vous auprès du RSI Lorraine.

■ J'ai été artisan et je suis salarié, je peux bénéficier de ma retraite artisanale tout en continuant d'exercer mon activité salariée ou bénéficier des deux retraites. Renseignez-vous là aussi auprès de la CARSAT.

➥ Contacts

RSI Lorraine
(les trois sites sont fermés le jeudi)
• 38 rue des Cinq-Piquets (Nancy)
(accueil partagé avec un agent des Urssaf présent tous les jours d'ouverture)
• 3 place du Roi Georges (Metz)
• 10 avenue Dutac (Épinal)
Prenez rendez-vous au 0811 46 78 01
(prix d'un appel local) - www.lorraine@le-rsi.fr

Assurance Retraite Nord-Est
CARSAT Nord-Est
85 rue de Metz (Nancy)
Tél. : 3960 *(prix d'un appel local depuis un poste fixe)*

Définitions

• **Retraite de base :** Elle est calculée selon la formule suivante : revenu annuel X taux X nombre de trimestres cotisés après 1972 ÷ durée de référence.

• **Taux plein :** le taux de la pension peut être défini comme étant le coefficient à appliquer au montant brut de la pension afin de tenir compte soit de l'âge atteint par le requérant, soit de la durée de sa carrière.

• **Taux minoré (ou décote) :** si l'assuré veut prendre sa retraite entre l'âge légal et l'âge à taux plein et qu'il n'a pas cotisé suffisamment, son taux sera minoré en fonction du nombre de trimestres manquants et de son année de naissance.
La décote appliquée au taux est fonction de l'année de naissance de l'assuré.

• **Validation des trimestres :** elle est calculée en fonction des revenus cotisés et non en fonction du temps de travail. Si le montant de la cotisation est insuffisant (minimum 200 fois le SMIC horaire par trimestre), l'assuré ne comptabilisera qu'un seul trimestre au lieu de quatre.

• **Surcote :** en cas de prolongement de carrière au-delà de l'âge légal et alors que l'assuré bénéficie du nombre de trimestres suffisant, il bénéficie d'une majoration de pension par trimestre supplémentaire, par an.
Ce taux est décalé avec la nouvelle condition d'ouverture des droits à la retraite.

• **Durée de référence :** variable selon le nombre d'années cotisées *(cf tableau page 11)*.

• **Revenu annuel moyen :** il est calculé sur la base de vos meilleures années. Le nombre d'années prises en compte pour ce calcul varie selon l'année de naissance. À partir de 2013, le nombre d'années de référence sera automatiquement de 25, quelle que soit l'année de naissance.

© Photos : Luc Bertau et CMA 88

Sellier

De l'équitation à L'AÉRONAUTIQUE

Le métier de sellier s'est adapté aux évolutions du temps et des modes de transport. Autrefois spécialisé dans la fabrication des selles et harnachements pour chevaux ou des sièges pour calèches, le sellier d'aujourd'hui s'occupe plutôt des sièges d'autos, de motos, de bateaux ou d'avions. Ses principales matières premières : le cuir et la mousse. Son talent, celui du couturier : un geste sûr et un compas dans l'œil.

Inutile de chercher une selle d'équitation dans les ateliers des selliers d'aujourd'hui. La plupart vous répondra la même chose que Fabrice Bender : *« On fait tout, sauf le cheval ! »* Et le jeune artisan vosgien de détailler ses activités : sièges de motos, de voitures, de bateaux ou d'avions, toiles de ponts, habillage intérieur, banquettes, coussins, fauteuils médicaux, tables d'examen, tables d'opération…

La liste est longue et variée, mais ne contient aucune selle de cheval ou autre équipement équestre.

« Pourtant, quand mon grand-père a ouvert la sellerie à Épinal, en 1946, il ne faisait que cela et fabriquait les selles de A à Z, sur mesure, adaptées à la morphologie de chaque cavalier », se souvient ce fils et petit-fils de sellier, aujourd'hui installé à Thaon-les-Vosges. Mais voilà, les temps ont changé : les véhicules à moteur ont remplacé les chevaux dans la vie courante.

Quant au marché de l'équitation, les industriels s'en sont vite emparés, produisant en séries des selles à bas prix, largement suffisantes pour le grand public. *« Franchement, ayant un CAP de sellier harnacheur, j'ai essayé d'en vivre pendant un an et puis j'ai laissé tomber. Il faudrait être installé dans un secteur où il y a beaucoup de compétitions à haut niveau pour avoir de la demande »*, confirme Éric Davril, installé depuis dix ans à Bitche et qui avait heureusement passé aussi un CAP de sellerie générale.

Comme Fabrice Bender, il s'est diversifié et travaille maintenant pour les propriétaires de motos, les collectionneurs de voitures anciennes ou de luxe, les particuliers qui veulent faire restaurer des fauteuils ou des canapés, ainsi que pour de gros clients réguliers de l'industrie automobile, comme Smart ou Continental.

Dans l'attente du moment crucial

Mais que ce soit pour les chevaux ou pour les voitures et les motos, le métier reste fondamentalement le même : fabriquer des sièges beaux et confortables, à partir de matières souples, généralement du cuir, mais ce peut être aussi du skaï et toutes autres formes de toiles et tissus.

Le cuir étant, de loin, la matière la plus noble et passionnante à travailler, mais aussi la plus délicate. *« Dans un rouleau de skaï, on coupe où on veut, c'est partout pareil. Dans une peau de vache, il faut connaître où sont les parties fines et souples et les parties épaisses et raides. Pour faire un siège de moto, par exemple, les parties fines seront utilisées sur les côtés et les parties épaisses là où tout le poids du conducteur pèse, c'est-à-dire sur le dessus du siège »*, explique Éric Davril.

« La coupe est le moment vraiment crucial de notre travail. Une pièce mal coupée et plus rien n'est possible derrière »
Éric Davril

« Quand ils viennent nous voir, les clients veulent généralement des sièges originaux et personnalisés »

Fabrice Bender

C'est pourquoi un sellier passe beaucoup de temps à regarder et à toucher une peau, avant de la couper, sachant que *« la coupe est le moment vraiment crucial de notre travail »*. Une pièce mal coupée et plus rien n'est possible derrière ! Un bon sellier se doit donc, avant tout, d'avoir un compas dans l'œil et le geste sûr et précis au moment de la coupe.

Des vêtements pour les motos et les voitures

Ensuite, tout se fait à la machine à coudre et aux ciseaux, qui sont les principaux outils du sellier.
« C'est dans la façon de couper et de coudre que nous obtenons ensuite les formes, les volumes et les effets désirés. En fait, on pourrait comparer notre métier à celui d'un couturier, mais qui fait des vêtements pour les motos et les voitures », observe Éric Davril.
Même si un sellier n'est pas qu'un couturier : *« Quand on doit refaire un siège et qu'il faut démonter et remonter entièrement toute la carcasse, il faut aussi savoir être bricoleur »*, assure cet ancien informaticien, ravi de se consacrer aujourd'hui à un métier aussi manuel et pluridisciplinaire.

Se régaler d'un scorpion

Reste l'aspect créatif d'un métier qui vit cependant plus des réparations et restaurations que de la conception. *« C'est pour cela que j'aime bien travailler sur les motos,* confie Fabrice Bender. *Quand ils viennent nous voir, les clients veulent généralement des sièges originaux et personnalisés et on peut travailler sur des motifs, des couleurs, des franges, des côtes, du capitonnage… On peut aussi entièrement l'adapter à leur morphologie. C'est le plus passionnant à faire. Dernièrement, j'ai réalisé un siège avec un scorpion dessus, je me suis régalé. »* Quant à Éric Davril, il lui est arrivé de créer entièrement des meubles contemporains. *« Mais cela reste rare »*, souligne-t-il. En revanche, quand il s'agit de la réfection totale d'un intérieur de voiture, de bateau ou même d'un fauteuil ancien, il propose souvent des textures ou des coloris innovants à ses clients.
« Il faut rester à l'écoute de leurs goûts, mais on peut les sortir de ce qu'ils ont l'habitude de voir et être plus créatif dans notre travail », conclut le sellier bitchois, qui a aussi choisi ce métier par horreur de la routine.

Formations

Trois certificats d'aptitude professionnelle existent pour le métier de sellier :

➥ **Le CAP sellerie générale**, qui regroupe les spécialités de sellier garnisseur et de sellier bourrelier.

➥ **Le CAP de sellier harnacheur**, orienté sur la fabrication des équipements pour chevaux et calèches.

➥ **Le CAP de sellier maroquinier**, qui forme plus spécifiquement à la confection d'accessoires en cuir et autres matières souples (sacs, gants, ceintures, portefeuilles, porte-monnaie…).

Le « must » pour un futur sellier est bien évidemment de passer par les Compagnons du Devoir du Tour de France, dont le Centre de Formation des Apprentis d'Épone (Yvelines) prépare au CAP sellerie générale.
Et pour ceux qui souhaitent effectuer une reconversion professionnelle, l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) propose des formations en accéléré permettant de passer l'un ou l'autre des CAP de sellier en seulement 1 an.

© CMA 88

François Perrin et Maud Dugelai, Équi'Val, Le Tholy

Résister à la sueur ET À TOUS LES TEMPS

Installé au Tholy depuis 2002, François Perrin est de ceux qui exercent le métier de sellier bourrelier harnacheur. Après avoir obtenu un Bac pro Élevage équin, c'est par amour du cheval qu'il décide de passer son CAP et son Brevet de sellerie, au Haras du pin en Normandie. Il exerce aujourd'hui ce métier en plus des activités équestres qu'il propose à la belle saison.

Le métier de sellier bourrelier c'est avant tout la fabrication de selles et de harnachements. Réalisés sur mesure (le fabricant fait remplir une fiche de mesures à ses clients pour chaque commande), ces équipements doivent à la fois convenir à l'équidé et son cavalier, mais aussi, résister à la sueur et à tous les temps.

Un travail sur mesure et de qualité

Face à la concurrence des matériels importés et bon marché, François Perrin a deux atouts : la qualité et le sur-mesure. Son travail ne s'arrête pas à la confection de matériels pour équidés, il doit également savoir choisir ses cuirs et s'assurer de leur qualité. *« Il existe deux types de cuirs : ceux de type "végétal" et les "chromes". Ceux que j'utilise en majorité sont des cuirs bovins pleine fleur de type "végétal". Leur tannage est long. Il dure environ deux mois, durant lesquels ils sont plongés dans sept à huit bains avec des écorces d'arbres différents. C'est ce qui leur donne leur aspect et leur couleur. Les cuirs dits "chrome" sont quant à eux plus résistants face à l'humidité mais ils sont moins solides et moins souples. »*

Être sellier bourrelier requiert certaines qualités. *« Il faut être méticuleux, précis, créatif pour se démarquer des autres, mais surtout aimer le travail du cuir*, précise François Perrin. *J'aime ce métier car il n'est jamais monotone, chaque pièce est différente, il y a énormément de diversité dans mon travail. »*

Des commandes dans toute la France

Cet artisan fabrique la plupart de ces pièces pour des particuliers en quête d'un matériel de qualité, et parfois pour des clubs équestres. *« Les clients d'Équi'Val recherchent de beaux produits et la qualité qu'ils n'ont pas réussi à trouver en grande distribution. J'ai de la clientèle un peu partout en France, et le bouche-à-oreille fonctionne bien pour l'activité sellerie. »* Pour le reste, François Perrin se déplace régulièrement dans des Salons au niveau régional, quatre à cinq fois par an, pour faire connaître ses nombreuses activités autour du cheval, notamment à la foire de Poussay, réputée dans les Vosges.

Des projets de développement et de nouvelles activités

François Perrin et sa compagne Maud Dugelai, spécialisée en maroquinerie d'art, ont de nombreux projets pour l'entreprise. Ils souhaitent agrandir le magasin pour étendre la vente sur place et ainsi éviter de nombreux déplacements sur les Salons et foires. Des stages à destination des scolaires et tout public, pour les personnes souhaitant s'essayer ou se perfectionner en maroquinerie, sont également prévus dans le courant de l'année. Maud Dugelai a aussi mis en place un site Internet afin de présenter la globalité des activités de l'entreprise au public : la maroquinerie d'art, la sellerie-bourrellerie, les calèches, les promenades à cheval mais aussi la pension équestre.

➥ Contact :
Equi'Val
François Perrin et Maud Dugelai
30 Chemin de Noirrupt
88530 Le Tholy
Tél. : 03 29 61 87 13
www.equival.eu

Parole d'experts

L'avocat, le CONSEILLER INDISPENSABLE en droit du travail

Dans le cadre d'un litige opposant un employeur à son salarié devant le Conseil de Prud'hommes, il est, bien entendu, judicieux de se faire représenter ou assister par un avocat.

Se faire conseiller lors de l'exécution d'un contrat de travail ou à l'occasion de la rupture de ce contrat permet de ne pas commettre d'erreurs qui risqueraient de perturber gravement l'équilibre de l'entreprise. Ainsi, consulter en amont peut éviter à un employeur de manquer à ses obligations contractuelles, situation qui peut conduire le salarié à prendre acte de la rupture de son contrat de travail.

Si les griefs sont justifiés, la prise d'acte risque d'être requalifiée ultérieurement devant le Conseil de Prud'hommes en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

De même, avant de modifier les conditions de travail de son salarié, l'employeur doit bien s'assurer qu'il n'a pas malencontreusement entrepris de modifier unilatéralement le contrat de travail de son salarié. Si cette modification est nécessaire, il faut obtenir l'accord du salarié.

À l'inverse, le simple changement des conditions de travail relève du pouvoir de direction de l'employeur auquel le salarié doit se soumettre.

La différence entre la modification du contrat de travail et le changement des conditions de travail est parfois ténue et seule une bonne connaissance de la jurisprudence permet d'éviter certains écueils. Par exemple, une rétrogradation à caractère disciplinaire ne peut être imposée à un salarié.

Par ailleurs, un licenciement ne résulte pas toujours de la seule décision de l'employeur qui peut y être contraint et forcé. Tel est le cas des licenciements économiques, qui nécessitent une importante rigueur en raison de leur formalisme, ou des licenciements résultant d'une inaptitude physique. Dans ce dernier cas, il pèse sur l'employeur une obligation de reclassement qui peut être particulièrement délicate à mener au cours d'une procédure strictement réglementée.

À l'issue de la seconde visite médicale de reprise constatant l'inaptitude du salarié, l'employeur dispose d'un délai d'un mois pour reclasser le salarié ou le licencier.

Beaucoup pensent, à tort, que l'obligation de reclassement ne s'impose pas en cas d'inaptitude du salarié à tout poste dans l'entreprise.

L'avocat permet de conseiller et de guider l'employeur dans ses recherches de reclassement.

Ainsi, le droit du travail, par la multitude de textes légaux et réglementaires, et par l'évolution constante de la jurisprudence, est complexe et subtil. Une grande vigilance s'impose, tant sur le fond que sur la forme.

L'exécution d'un contrat de travail ou une procédure de licenciement ne s'improvisent pas, tout comme une rupture conventionnelle ou la rédaction d'un protocole transactionnel.

À titre d'illustration, une transaction, bien que régularisée par l'ensemble des parties, peut être purement et simplement annulée en raison du caractère minime des concessions réciproques.

Une simple maladresse dans le cadre des obligations d'un employeur peut être lourde de conséquences pour l'entreprise, mais aussi pour le patrimoine personnel, qu'il est toujours possible de protéger, y compris pour un entrepreneur individuel.

Un avocat peut également vous aider à effectuer l'évaluation des biens affectés au patrimoine professionnel.

Laurence Bourdeaux, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau d'Épinal

C net

PARTICIPEZ À LA 5e ÉDITION DES JOURNÉES DES MÉTIERS D'ART

© Dieudonné

Cette 5e édition se déroulera les 1er, 2 et 3 avril 2011. Cette manifestation est l'occasion pour le public de découvrir des métiers d'exception. Gage d'un savoir-faire unique, synonyme d'excellence, d'art de vivre et d'innovation, les métiers d'art sont au cœur du patrimoine de la Région Lorraine. Maîtrise technique, imagination créatrice, à la croisée du beau et de l'utile, des créateurs de talent transforment la matière en pièces d'exception. Avec les Journées des Métiers d'Art, le public sera convié à entrer dans les ateliers des artisans pour les écouter raconter leur passion. Changer son regard : voilà l'esprit des Journées des Métiers d'Art auxquelles il vous est proposé de vous associer en ouvrant les portes de vos ateliers ou en participant à des expositions collectives.

Pour tout renseignement et inscription, contactez dès à présent Christophe de Lavenne (Mission Régionale Métiers d'Art)
Tél. : 03 83 54 58 48
E-mail : jma.lorraine@inffolor.org

Aide mémoire

Smic horaire brut :
➥ 9 € (à compter du 01/01/11)

Smic mensuel brut
➥ 1365 €

Sécurité Sociale :
(depuis le 01/01/10)
➥ Trimestre : 8838 €
➥ Mensuel : 2946 €

Indice du coût de la construction INSEE :
➥ 3e trim. 2010 1520
➥ 2e trim. 2010 1517
➥ 1er trim. 2010 1508

Indice National Bâtiment BT01 :
➥ Septembre 2010 : 828,3

Taux de l'intérêt légal 2010 :
➥ 0,65 % (JO du 10/02/10)

Éclairage

Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC)

Le titre devient OBLIGATOIRE DANS LE BÂTIMENT

Le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé (MAC) est obligatoire depuis le 28 janvier dernier pour chaque salarié qui forme un jeune apprenti au BP ou au Bac Pro dans le secteur du bâtiment (pour les autres formations, l'obligation s'appliquera à compter du 28 janvier 2013).

Par cette obligation, il s'agit de confirmer la capacité de former du maître d'apprentissage, dès lors qu'il a une expérience de tutorat de deux ans. Tout maître d'apprentissage qui forme pour la première fois ou qui a moins de deux ans d'expérience de tutorat devra suivre une formation de tuteur. Cette mesure était déjà obligatoire en Moselle pour un maître d'apprentissage qui n'avait pas le Brevet de Maîtrise. Le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé est délivré par un jury qui siège à la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation dans le BTP, située pour la Lorraine, 62 rue de Metz, BP 83333, 54014 Nancy Cedex. Pour la plus grande majorité des maîtres d'apprentissage, l'obtention de ce titre ne nécessitera que le dépôt d'un dossier de candidature car, souvent, les formateurs mosellans ont suivi le stage de tuteur et possèdent deux ans d'expérience. Aux salariés titulaires du Brevet de Maîtrise, le titre est accordé par

© Dieudonné

équivalence. C'est une avancée considérable pour garantir une formation de qualité dans le secteur artisanal et chaque entreprise est invitée à se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation.

Contacts

- CMA 54 au 03 83 95 60 60
- CMA 55 au 03 29 79 20 11
- CMA 57 au 0820 857 057 *(prix d'un appel local)*
- CMA 88 au 03 29 69 55 55

Hommage

Arnaud Messenet

© CMA 55

Très polyvalent Arnaud était à la fois, rédacteur en chef de ce magazine, chargé de communication, conseiller emploi et formation et enfin psychologue du travail. C'est toujours avec un humour subtil et plein de mesure qu'il accueillait les artisans, les jeunes apprenti(e)s, les parents, les salariés et différents collègues et partenaires de travail. Sa curiosité intellectuelle, ses valeurs humaines se traduisaient par une rare qualité d'écoute et une ouverture aux autres et à la connaissance. Il avait le souci de partager ce qu'il savait avec une conscience professionnelle évidente. Les moments passés avec lui étaient toujours riches et agréables, souvent complices. Arnaud Messenet a travaillé 12 ans au service de l'artisanat meusien. C'est un homme formidable qui nous quitte. Nous pensons à tous ceux qui l'aiment, sa famille, ses proches, ses collègues…

En bref

STARS & MÉTIERS 2011 : EXPRIMEZ VOS TALENTS

Le prix Stars & Métiers récompense les chefs d'entreprises artisanales pour leur réussite en matière d'innovation technologique, managériale, commerciale et stratégique. Au fil des éditions, ce prix, largement plébiscité, est devenu la référence dans le secteur de l'artisanat, avec, depuis 2007, plus de 800 candidats au prix national issus des sélections régionales. Quel que soit votre métier, quel que soit la taille de votre entreprise, vous pouvez participer au prix Stars & Métiers 2011. La sélection s'opère sur la base de critères tels que la dimension innovante des projets, la qualité des produits, la créativité, l'exemplarité des démarches, les perspectives de développement, les performances commerciales et stratégiques, ainsi que la qualité de la gestion ou encore la qualité de la formation et du savoir-faire mis en œuvre dans l'entreprise. Vous possédez de tels talents ? Faites-nous le savoir en vous inscrivant avant le lundi 28 février. Consultez et téléchargez les conditions de participation, règlement et dossier de candidature sur starsetmetiers.fr Plus d'infos auprès votre CMA.

SALON DES VINS ET DE LA GASTRONOMIE : UNE PREMIÈRE ÉDITION ÉPICURIENNE ET GOURMANDE

Déjà présent sur le territoire de Belfort avec plus de 20 000 visiteurs chaque année, le Salon des vins et de la gastronomie s'installe au Centre des Congrès d'Épinal du 10 au 14 mars 2011. Des professionnels, artisans de toute la France se donneront rendez-vous pour faire découvrir des produits de qualité et du terroir. Des cours d'œnologie et de cuisine seront proposés. Tout artisan inscrit à la CMA des Vosges se verra offrir les frais de dossier. Inscriptions et renseignements au 03 84 21 65 65 ou à airexpos@wanadoo.fr

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

Formations à la gestion et au développement d'entreprise financées par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Lorraine

1. FORMATIONS DIPLÔMANTES
2. INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
3. GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
4. COMMERCIALISATION
5. RESSOURCES HUMAINES
6. ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
7. SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
8. GESTION ENVIRONNEMENTALE
9. DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
10. DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Ces formations sont financées par le Fonds de Formation géré par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat :

- Prise en charge possible*
- Aucun dossier préalable de demande de financement

* Dans la limite du barême d'intervention du Fonds. Ce taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible (information auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande... Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département :

- CMA de Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60
- CMA de la Meuse au 03 29 79 20 11
- CMA de la Moselle au 0820 857 057 (prix d'un appel local)
- CMA des Vosges au 03 29 69 55 55

**Le développement durable de l'entreprise passe par la formation.
Celle du chef d'entreprise est prépondérante pour la compétitivité et le dynamisme de son entreprise.
En améliorant sa maîtrise des différentes fonctions liées au management, elle contribue à renforcer sa capacité à conduire et à développer son entreprise.**

Être à vos côtés
24h/24, 365 jours par an,
ça, c'est professionnel !

Activité professionnelle
Santé, Prévoyance
Véhicules
Retraite

Pour vous, nous pensons à tout.

Vous aussi, faites équipe avec MAAF
Contactez votre Conseiller MAAF Pro au

N° Indigo 0 825 325 350
(0.15 € TTC/min depuis un poste fixe + surcoût selon opérateurs)

www.maaf.fr

MAAF

la référence qualité prix

RCS NIORT 542 073 580